

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2024

GRIGNY

Sortir les poubelles et les encombrants la veille de la collecte à partir de 18h.
Les collectes seront effectuées tous les jours fériés y compris le 1^{er} Mai 2024.

SECTEUR 1 : Écoles, administrations, commerces + Habitations en zone orange

SECTEUR 2 : Toutes habitations en dehors du secteur 1



Mettre les déchets à l'intérieur
d'un sac fermé dans la poubelle
ou la borne (50L max)



Déposer les emballages vides et papiers,
en VRAC, dans la poubelle ou la borne,
sans les mettre à l'intérieur d'un sac



Uniquement les pots, bocaux
et bouteilles en verre

SECTEUR 1

Lundi, Mercredi & Vendredi

pour Grigny 2 et Grande Borne

Lundi & Vendredi

pour les Patios et les Tuileries

Mardi & Vendredi

pour Le Village

Mercredi

Bornes d'apport volontaire

SECTEUR 2

Mardi



Interdits : gravats, équipements
électriques, vitrerie, miroirs,
pots de peinture, huile de moteur...



10 sacs papier max. + 5 fagots ficelés < 1,20 m
ou 1 poubelle + 5 fagots ficelés < 1,20 m



Trouver une déchèterie ?
dechets.grandparissud.fr

SECTEUR 1

1^{er} & 3^{ème} jeudi du mois

pour Grande Borne

2^{ème} jeudi du mois

pour Le Village + les Patios

Jeudi

pour Grigny 2 et les Tuileries

Jeudi

du 14 mars au 12 décembre

🌲 Sapin de Noël

sans sac et non floqué

11 et 25 janvier

SIREDOM

01 69 74 23 50

Conditions d'accès et horaires :
www.siredom.com

SECTEUR 2

Sur RDV au numéro vert

0 805 290 044

Service & appel
gratuits

La collecte des déchets verts est réservée
à l'habitat pavillonnaire

UNE QUESTION ?
services.urbains@grandparissud.fr
0 800 97 91 91 Service & appel
gratuits
UN DOUTE SUR LES CONSIGNES DE TRI ?
dechets.grandparissud.fr



**VOTRE POUBELLE EST CASSÉE
OU SA TAILLE
N'EST PAS ADAPTÉE ?**

Étudions ensemble vos besoins.
Remplissez le formulaire sur
dechets.grandparissud.fr



RETROUVEZ VOS INFOS
PERSONNALISÉES
AVEC VOTRE ADRESSE

QUEL EST MON SECTEUR ?

SECTEUR 1

Toutes les écoles, administrations, commerces de la ville
+ Habitations en zone orange
dépendent du SECTEUR 1

SECTEUR 2

Toutes habitations en dehors
du secteur 1
dépendent du SECTEUR 2

